



Saint-Ouen-les-Vignes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 MARS 2023

DATE DE CONVOCACTION

14 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Elodie CHANTREAU, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, Mme Sylvie SALMON-HUSZTI, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD.

Etaient absents excusés :

Mme Claudette COURTOIS (pouvoir donné à Dominique FLEURY),
Mme Maud TESSIER (pouvoir donné à Logan SAEZ)
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance :

Mme Dominique Fleury

N° de délibération	Objet	Décision																				
2023-03-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2023	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés : - D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2023.																				
2023-03-D2	Vote des subventions aux associations	<table><tr><th>N°</th><th>association</th><th>Projet/animation</th><th>5 432 €</th></tr><tr><td>1</td><td>APE</td><td>Achat de barnums</td><td>600 €</td></tr><tr><td>2</td><td>Comité des fêtes</td><td>Feu d'artifice lors du vide grenier et festival BD</td><td>2 600 €</td></tr><tr><td>3</td><td>UTC</td><td>Panneaux d'exposition</td><td>160 €</td></tr><tr><td>4</td><td>Les Scrapouillettes</td><td>Organisation d'un marché de Noël</td><td>500 €</td></tr></table>	N°	association	Projet/animation	5 432 €	1	APE	Achat de barnums	600 €	2	Comité des fêtes	Feu d'artifice lors du vide grenier et festival BD	2 600 €	3	UTC	Panneaux d'exposition	160 €	4	Les Scrapouillettes	Organisation d'un marché de Noël	500 €
N°	association	Projet/animation	5 432 €																			
1	APE	Achat de barnums	600 €																			
2	Comité des fêtes	Feu d'artifice lors du vide grenier et festival BD	2 600 €																			
3	UTC	Panneaux d'exposition	160 €																			
4	Les Scrapouillettes	Organisation d'un marché de Noël	500 €																			

		<table><tr><td>5</td><td>Harmonie de Limeray</td><td>Participation aux commémoration municipales</td><td>300 €</td></tr><tr><td>6</td><td>Coopérative des écoles</td><td>Voyage scolaire en auvergne</td><td>750 €</td></tr><tr><td>7</td><td>Coopérative des écoles</td><td>Sortie au musée d'histoire naturelle à Tours</td><td>522 €</td></tr></table> Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés : - D'ALLOUER pour l'année 2023 les subventions aux associations comme présentées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 5 432 €.	5	Harmonie de Limeray	Participation aux commémoration municipales	300 €	6	Coopérative des écoles	Voyage scolaire en auvergne	750 €	7	Coopérative des écoles	Sortie au musée d'histoire naturelle à Tours	522 €
5	Harmonie de Limeray	Participation aux commémoration municipales	300 €											
6	Coopérative des écoles	Voyage scolaire en auvergne	750 €											
7	Coopérative des écoles	Sortie au musée d'histoire naturelle à Tours	522 €											
2023-03-D3	Vote des taux des d'imposition	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés : - DÉCIDE de ne pas augmenter les taux votés en 2022 et de les maintenir à : - Taxe d'habitation 15,00 % - Taxe foncier bâti 32.98 % - Taxe foncier non bâti 54,25 % - FIXE le montant du produit fiscal attendu à 331 662 €.												
2023-03-D4	Approbation du compte de gestion du budget général 2022	Résultats de l'exercice 2022 : Section FONCTIONNEMENT Dépenses : 565 843.64 € Recettes : 723 030.99 € soit un excédent de 157 187.35 € Section INVESTISSEMENT Dépenses : 108 843,35 € Recettes : 153 592.92 € soit un excédent de 45 319,57 € Le résultat de clôture est le suivant : - Section de fonctionnement : excédent de 257 187.35 € (157 187.35 € + 100 000 € de résultat reporté 2021) - Section d'investissement : excédent de 89 278.12 € (45 319.57 + 43 958.55 € de résultat reporté 2021) Considérant que les opérations sont normales et régulières, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide : - D'APPROUVER le compte de gestion du budget général 2022 établi par la Trésorière Principale.												

2023-03-D5	Vote du compte administratif du budget général 2022	Section FONCTIONNEMENT Dépenses : 565 843,64 € Recettes : 723 030,99 € soit un excédent de 157 187,35 € Section INVESTISSEMENT Dépenses : 108 843,35 € Recettes : 153 592,92 € soit un excédent de 45 319,57 € Le résultat de clôture est le suivant : - Section de fonctionnement : excédent de 257 187,35 € (157 187,35 € + 100 000 € de résultat reporté 2021) - Section d'investissement : excédent de 89 278,12 € (45 319,57 + 43 958,55 € de résultat reporté 2021) Monsieur Michel DESVAUX, élu Président de la séance pour ce vote, invite les conseillers à se prononcer sur l'exécution du budget 2022 pendant que Monsieur le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : - D'APPROUVER le compte administratif du budget général 2022.																
2023-03-D6	Affectation des résultats 2022 au budget 2023	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : - D'AFFECTER les résultats du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023 comme suit : • en section de fonctionnement • au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 135 000 € • en section d'investissement • au compte 001 « résultat d'investissement reporté » la somme de 89 278,12 € • au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 122 187,35																
2023-03-D7	Vote du budget primitif 2023	Les travaux de préparation du budget primitif 2023 ont fait l'objet de 2 réunions en commission des Finances les 17 janvier et 7 mars 2023. La quasi-totalité de membres du conseil municipal y participait. <table><tr><th colspan="2">Dépenses de fonctionnement BP 2023</th><th colspan="2">Recettes de fonctionnement BP 2023</th></tr><tr><td>011 - Charges à caractère général</td><td>222 345,45 €</td><td>013 - Atténuations de charges</td><td>11 600,00 €</td></tr><tr><td>012 - Charges de personnel et frais assimilés</td><td>275 800,00 €</td><td>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</td><td>- €</td></tr><tr><td>014 - Atténuations de produits</td><td>60 937,00 €</td><td>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</td><td>41 258,00 €</td></tr></table>	Dépenses de fonctionnement BP 2023		Recettes de fonctionnement BP 2023		011 - Charges à caractère général	222 345,45 €	013 - Atténuations de charges	11 600,00 €	012 - Charges de personnel et frais assimilés	275 800,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	014 - Atténuations de produits	60 937,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 258,00 €
Dépenses de fonctionnement BP 2023		Recettes de fonctionnement BP 2023																
011 - Charges à caractère général	222 345,45 €	013 - Atténuations de charges	11 600,00 €															
012 - Charges de personnel et frais assimilés	275 800,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €															
014 - Atténuations de produits	60 937,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 258,00 €															

042-Opération d'ordre budgétaire	8 301,37 €	73 - Impôts et taxes	59 892,00 €
	68 362,00 €	731 - fiscalité	399 117,87 €
	920,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	177 482,00 €
	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00 €
	0	76 - Produits financiers	- €
		77 - Produits exceptionnels	- €
	636 665,82 €	TOTAL exercice	702 849,87 €
002- résultat de fonctionnement reporté		002- résultat de fonctionnement reporté	135 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	201 184,05 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	837 849,87 €	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	837 849,87 €
Dépenses d'Investissement BP 2023			
Opérations d'investissement *	359 600,00 €	Subventions **	64 343,00 €
Opérations d'investissement RAR 2022	87 647,60 €	subventions RAR 2022	10 307,20 €
16- emprunts	12 000,00 €	10 - dotations hors 1068	42 035,00 €
		16 – emprunt *	150 000,00 €
041-subvention transférable	25 768,00 €	041-subvention non transférable	25 768,00 €
		040-amortissement et provisions	8 301,37 €
TOTAL exercice	485 015,60 €	TOTAL exercice	300 754,57 €
001- résultat d'investissement reporté	0,00 €	001- résultat d'investissement reporté	89 278,12 €
	0,00 €	excédent capitalisé 1068	122 187,35 €
		TOTAL avec reports n-1	512 220,04 €
	0,00 €	023 - Virement de la section de fonctionnement	201 184,05 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	485 015,60 €	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	713 404,09 €
--------------------------------	--------------	--------------------------------	--------------

* Emprunt

D’une part, pour ne pas obérer les capacités d’investissement sur les opérations fléchées en 2023 et d’autre part pour s’assurer du financement pour l’acquisition d’un bien immobilier susceptible d’accueillir les nouveaux services techniques, il est fait le choix de contracter un emprunt de 150 000 €. Le bien en question est en cours d’évaluation.

** Détail des opérations votées

chapitre opération	sens	Opération	Reports 2022	Proposé 2023	Total
204	D	FONDS DE CONCOURS BOULANGERIE		50 000,00 €	50 000,00 €
10	D	MATERIEL MOBILIER ECOLE	- €	- €	- €
	R		- €	- €	- €
11	D	AMENAGEMENT DES ETANGS	- €	5 000,00 €	- €
	R		- €	- €	- €
12	D	EQUIPEMENT TRAVAUX VOIRIE	- €	45 000,00 €	- €
	R		- €	- €	- €
13	D	AMENAGEMENT LOCAUX SCOLAIRES	44 269,44 €	90 000,00 €	44 269,44 €
	R		10 307,20 €	55 000,00 €	10 307,20 €
14		GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX			
	D		- €	20 000,00 €	- €
	R		- €	- €	- €
15	D	ACQUISITION DE MATERIEL	5 000,82 €	23 100,00 €	5 000,82 €
	R		- €	- €	- €
16	D	AMENAGEMENT DE L'ILE	38 377,34 €	- €	38 377,34 €
	R		- €	9 343,00 €	- €
18	D	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	- €	26 500,00 €	- €
	R		- €	- €	- €
18	D	DEPLACEMENT DES SERVICES TECHNIQUES	- €	100 000,00 €	- €
	R		- €	- €	- €
		TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	87 647,60 €	359 600,00 €	137 647,60 €
		TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	10 307,20 €	64 343,00 €	10 307,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité décide :

		- DE VOTER POUR le budget 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire. Le document est consultable en mairie par toute personne intéressée.
2023-03-D8	Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés : - DE RETENIR la société INEO pour la maintenance d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} février 2023 pour un montant de 2 350 € HT/an.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Philippe DENIAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ